



Conseil de
l'Union européenne

170112/EU XXVII.GP
Eingelangt am 22/01/24

Bruxelles, le 19 janvier 2024
(OR. en)

5207/24

COPS 3
CSDP/PSDC 7
CFSP/PESC 31
COAFR 8
CSC 6
EUCAP MALI 1
PSC DEC 1
CIVCOM 3

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: **DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ** prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/1/2024)

5207/24

EB/vvs

RELEX.1

FR

DÉCISION (PESC) 2024/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC
de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)
(EUCAP Sahel Mali/1/2024)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2014/219/PESC du Conseil du 15 avril 2014 relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)¹, et notamment son article 7, paragraphe 1,

¹ JO L 131 du 16.4.2014, p. 21.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de la décision 2014/219/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali), y compris la décision de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé "haut représentant").
- (2) Le 10 janvier 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/96² modifiant la décision 2023/96/PESC et prorogeant le mandat de l'EUCAP Sahel Mali jusqu'au 31 janvier 2025.
- (3) Le 14 mars 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/613³ portant nomination de M. Peter KOLDING en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali pour la période allant du 11 avril 2023 au 31 janvier 2024.
- (4) Le 20 décembre 2023, le haut représentant a proposé que le mandat de M. Peter KOLDING en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali soit prorogé pour la période allant du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision (PESC) 2023/96 du Conseil du 10 janvier 2023 modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L 8 du 11.1.2023, p. 2).

³ Décision (PESC) 2023/613 du Comité politique et de sécurité du 14 mars 2023 relative à la nomination du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/1/2023) (JO L 80 du 20.3.2023, p. 91).

Article premier

Le mandat de M. Peter KOLDING en tant que chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) est prorogé du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1^{er} février 2024.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Comité politique et de sécurité
Le président / La présidente*
